

BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR CONCEPTEUR en art et industrie CÉRAMIQUE



École Nationale Supérieure
des Arts Appliqués
et des Métiers d'Art

School of Art and Design

63 rue Olivier de Serres
75015 Paris
tél. 00 33 (0)1 53 68 16 90
fax 00 33 (0)1 53 68 16 99
www.ensaama.net



Objectif

Le technicien supérieur en art céramique est chargé, dans les différentes branches d'application des arts et industries de la céramique, de concevoir des modèles (formes et décors) en procédant à l'analyse de problèmes de conception, en faisant l'analyse critique de solutions existantes en vue d'une amélioration, ou en définissant des produits nouveaux. Il doit être capable de rechercher et classer les informations et les références, de conduire une étude avec méthode et de coopérer efficacement avec les services techniques et commerciaux.

Enseignements

La formation dispensée durant les deux années de T.S. a donc pour but de :

- développer un esprit d'analyse et de synthèse,
- favoriser la créativité et la sensibilité esthétique,
- maîtriser les principes d'expression plastique, (dessin, couleur, croquis, volume),
- approfondir la connaissance des modes conventionnels de représentation,
- d'acquérir des compétences professionnelles théoriques et pratiques,
- d'assurer la globalité d'un projet de la conception à la réalisation, en tenant compte des contraintes imposées par une production sérielle,
- d'aborder l'objet dans des contextes variés : l'art de la table, le sanitaire, l'environnement...

Les qualités indispensables pour envisager cette formation supposent :

- un esprit de méthode,
- une solide culture générale,
- une habileté manuelle, souplesse du geste,
- des aptitudes artistiques et créatrices,
- un sens du volume, de la composition.

Insertion professionnelle

Le technicien supérieur en art céramique peut exercer en indépendant ou en qualité de salarié, dans une entreprise artisanale ou industrielle. Ce professionnel peut exercer dans différents secteurs :

- céramique d'art, table et ornementation,
- poterie,
- porcelaine,
- céramique sanitaire,
- produits spéciaux en vue de la fabrication de pièces décoratives ou architecturales, de revêtements (murs, sols), d'éléments modulaires, de mobiliers.

